



ORDONNANCE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a édicté l'ordonnance suivante, conformément à l'article 4.1 du règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) :

OCA28-23-007 - Résolution CA23 28 124 (dossier 1237576002)

Ordonnance visant à retirer les panneaux de signalisation interdisant le stationnement, à l'exception des titulaires de permis, sur les rues Lefebvre, Théorêt et O'Leary à Sainte-Geneviève.

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 21 juin 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza